

Politique entourant la participation à des tournois



Politique adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 15 octobre 2025

Contexte : Le Club de soccer du Longueuil veut permettre à ses membres en âge à de participer à tournois de toute envergure.

Objectif de cette politique : Est de définir ce qui est requis pour nos équipes dans le cadre de la participation à divers tournois.

Critère de participation à des tournois:

Avant d'effectuer l'inscriptions à un tournoi, il est important d'avoir l'accord du responsable du secteur.

1. **CDC (U9 à U10) :** Tournoi nationale sans prise d'un avion pour se rendre à celui-ci.
2. **CDC (U11 à U12) :** Possibilité de tournoi internationale, mais sans prise d'un avion pour se rendre à celui-ci.
3. **Juvenile & senior :** Aucune restriction.

Frais lié aux tournois

Tous les frais liés à un tournoi (organisé par le club ou extérieur) devront être pris en charge par l'équipe elle-même et non par le club. L'équipe est responsable de la gestion ainsi que du paiement des coûts et doit s'assurer que toutes les dépenses sont couvertes sans recours aux fonds du club.

Également, il est important de prendre en charge les frais liés aux éducateurs¹ dans la participation aux tournois.

Voici un exemple de quelques frais :

- Transport:
 - Billets d'avion ou de train.
 - Remboursement des frais kilométriques pour l'utilisation d'un véhicule personnel (0,34\$/km) quand la distance est d'un minimum de 35km aller-retour.
- Permis de voyage.
- Coût d'inscription de l'équipe au tournoi.
- Hôtel ou hébergement.
- Repas (Si applicable qu'en 2 matchs chevauche une période de repas):
 - À titre de référence, voici ce qui est mis par le CSL :
 - Déjeuner : Maximum 23,00\$
 - Dîner : Maximum 30,00\$
 - Souper : Maximum 45,00\$
- Divers (autres frais nécessaires, comme le stationnement, les péages ou les transports locaux).

Un parent éducateur et/ou le personnel d'encadrement d'une équipe doit participer financièrement pour la participation de son ou de ses enfants à un tournoi.

¹ Pour l'hébergement, il est possible d'avoir une chambre pour les éducateurs. Par contre, prévoir deux chambres pour des éducateurs de sexe différents.

Néanmoins, les frais à titre d'éducateur et/ou le personnel d'encadrement d'une équipe sont couverts par l'équipe.

Frais d'administration

Pour les catégories CDC & communautaire, il y a 2 tournois locaux (au Québec / région d'Ottawa) qui sont couverts par le CSL² par année civile (janvier à décembre). Si les équipes désirent faire plus de tournois dans la saison, il est possible de le faire, mais un frais de 210\$ par accompagnateurs du club allant au tournoi + taxes sera chargée par le club.

Pour les catégories juvénile LR, LDIR, LDP & PLSJQ, si les équipes désirent participer à un tournoi & showcase, il y a un frais de 160\$ par jour par accompagnateurs du club allant au tournoi et/ou de la durée du voyage plus les taxes seront chargées par le club.

Les frais d'administration devront être pris en compte dans le cadre du budget de l'équipe qui sera préalablement approuvé par le CSL.

Processus d'approbation des frais

- Tous les frais doivent être approuvés à l'avance par le gérant de l'équipe ainsi que par le responsable du secteur.
- Les éducateurs doivent soumettre un itinéraire détaillé ainsi qu'un budget estimatif pour approbation avant le tournoi.

Procédure de remboursement

- Les éducateurs doivent conserver tous les reçus et les soumettre avec un formulaire de remboursement directement au gérant de l'équipe.
- Les demandes de remboursement doivent être soumises dans les 30 jours suivant la fin du tournoi.

Annulation de tournoi (Clause COVID)

Dans le cas que le tournoi soit annulé, toutes les sommes devront être retournée aux parents ou être utilisé dans le cadre d'un autre tournoi.

² Les 2 tournois sont pour chaque génération selon le nombre d'équipes inscrites dans le cadre des rassemblements régionaux organisés par l'ARS Rive-Sud.